

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 11 février 2025

Nombre de Conseillers

- en exercice 14
- présents 12
- votants 13
(dont 1 procuration)
- Excusé 1
- Absent 1

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 04 février 2025
Date d'affichage : 04 février 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Thierry CALS ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINER ; Nathalie FAUGERAS ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusés : M Christophe BRENAC (procuration à Mme Christiane MADAULE)

Absent : M Vincent COUSINIÉ

M Christian BONNET été élu secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux membres présents du conseil le rattachement d'une délibération lors du précédent conseil concernant non émise :

- le soutien à Mayotte

Après concertation le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (dont 1 voix par procuration) le rattachement de ladite délibération

Récapitulatif des Actes de la collectivité pour publication

N° délibération	
11022025_011	Financement des opérations d'investissement 2025 Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)
11022025_02	Complément d'aménagement de la zone Ux – le Barthillou Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)
11022025_03	Demande de retrait de la Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet de la commune de Navès Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)
11022025-04	Mise en place compte Epargne Temps (CET) Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)
11022025_05	Solidarité envers Mayotte Adoptée à l'unanimité (dont 1 voix par procuration)

Questions diverses

Zone d'activité artisanale « Le Barthillou »

M Maini va créer une zone de photovoltaïque au sol. Il est proposé de mettre en place une permanence publique pour informer les administrés.

Obligations légales de débroussaillage :

Noailhac fait partie des zones identifiées. Dans ces zones, les propriétaires ont l'obligation de débroussailler sur une profondeur de 50 m autour de leur maison. Informations disponibles au secrétariat de mairie.

Détérioration de la Route Départementale 93 dans la traversée de la commune. Suite au courrier du 28/10/2024 de M le Maire adressé au Conseil Départemental et attirant l'attention sur l'état dégradé de la route départementale, M le Président du Conseil Départemental a répondu que la réfection de la chaussée est envisagée dès 2025.

Suite au recrutement d'un contrat aidé, nous pensions compléter notre équipe technique avant le départ à la retraite d'un agent. Malheureusement ce dernier est en arrêt de travail et son retour reste incertain. Dans l'attente de solutionner ce manque de personnel nous prévoyons de faire appel à des entreprises.

Travaux de réhabilitation du dépôt de stériles à Diolo : nous avons rencontré le propriétaire pour décider d'une date de rencontre avec lui-même, des représentants de Recylex et les riverains du ruisseau du Ravin du chien afin de faire le point sur les travaux en cours.

La séance est levée par M Mathieu, Maire, à 22h00



A collection of handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'medaus', 'Adaub', 'Mathias', and 'Bouard'.